

## WinFAP – Entrée - Démission

## Aide de travail AT 06

Auteur : Mike Stettler  
Version : 1.1 – 01.03.2018

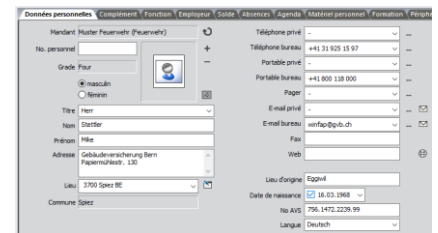
Inspectorat des sapeurs-pompiers – Support P+I  
031 925 15 97  
winfap@gvb.ch

### Bases

- voir Aide de travail "AT 01 WinFAP - Basics"

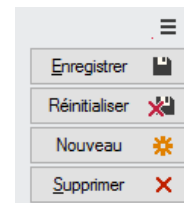
### Principes pour Entrée – Démission de m. d. s.-p.

- Afin qu'un m. d. s.-p. puisse être intégré dans les processus administratifs des sapeurs-pompiers, il doit être saisi dans WinFAP (manuellement ou par importation).
- La signification des champs de données dans le registre "Données personnelles" ainsi que la gestion des données sont décrites en détail dans l' "AT 04 Données de contact".
- Si un m. d. s.-p. démissionne d'une organisation de sapeurs-pompiers, l'ensemble de données de WinFAP peut alors être exporté et envoyé à la nouvelle organisation.

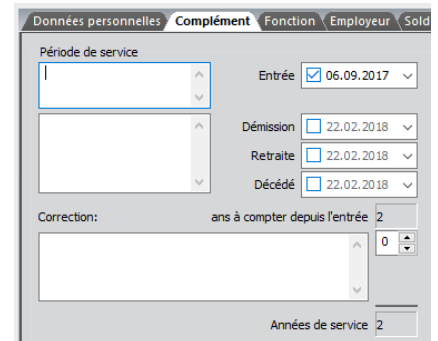


### Description d' "Entrée de m. d. s.-p." – saisie manuelle

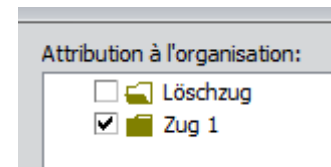
1. Saisie manuelle de données personnelles :  
Module "Personne" --> Registre "Données personnelles" --> clic sur le bouton "Nouveau" --> un nouveau bloc de données est créé.  
  
Saisie manuelle de toutes les données nécessitées. Pour la signification des différents champs, l' "AT 04 Données de contact " est à la rigueur utile



2. Saisie de la date d'entrée correcte :  
  
Lors de la saisie manuelle d'un m. d. s.-p., WinFAP fixe automatiquement la date actuelle comme date d'entrée. Il va de soi que celle-ci peut être saisie antérieurement ou ultérieurement. L' "activité" du m. d. s.-p. débute à la date indiquée. Avant la date d'entrée, le m. d. s.-p. est considéré comme "inactif".  
  
Indépendamment de la date d'entrée, le m. d. s.-p. peut être inscrit à des cours cantonaux. Mais celui qui accomplit un service du feu actif dans un corps de sapeurs-pompiers du canton de Berne doit impérativement être "actif" au moment concerné.



3. Attribution à des organisations internes :  
  
Avec l'attribution aux organisations, le m. d. s.-p. apparaît désormais automatiquement dans les listes de l'organisation respective (module Agenda, Activité, etc).



4. Les données suivantes doivent être saisies manuellement selon l'organisation de sapeurs-pompiers où être déléguées aux chargés de fonctions (responsable des mutations, p. ex.) :  
Impérativement : grade (m. d. s.-p., p. ex.) et fonctions  
Suivant l'OSP : Indications de paiement / Matériel personnel / Assignation aux groupes d'alarme

### Description "Association de m. d. s.-p."

Des m. d. s.-p. incorporés et actifs dans plusieurs organisations de sapeurs-pompiers (sapeurs-pompiers d'entreprises et sapeurs-pompiers locaux, par ex.) peuvent être interconnectés. Ce processus sera mis en œuvre par le Support WinFAP de l'AIB, au cours de l'année. Quand bien même le m. d. s.-p. demeure comme enregistré autonome chez chaque organisation de sapeurs-pompiers et doit en conséquence être muté et géré, les informations concernant la formation et les cours effectués seront toutefois mutuellement visibles.

Le m. d. s.-p. est incorporé dans deux corps de sapeurs-pompiers (S.-P. A et S.-P. B). Du point de vue des S.-P. A, ses formations se présentent comme suit :

Statut	Cours	Session de cours	Date de cours	Motif d'absence	Excu...	Motif ...	Remarque
<del>suivi/écarté</del>	<del>EPÖ-FK (Formation des cadres)</del>	<del>07.10.2016 EPÖ-FK-16.d.1, Kaderausbildung Einsatzfahrver...</del>	<del>07.10.2016</del>	<del>-</del>	<del><input type="checkbox"/></del>		
suivi/réussi	HELI-FK (Formation technique des...)	07.10.2016 HELI-FK-16.d.1, Fachdienstkaderausbildung Heli...	07.10.2016	-	<input type="checkbox"/>		
suivi/réussi	SIV-FK (Formation technique)	13.11.2017 SIV-FK-17.d.1, Fachdienstkaderausbildung Sich...	13.11.2017	-	<input type="checkbox"/>		
<del>suivi/écarté</del>	<del>BA/N-FKW (Fachdienstkaderweit...)</del>	<del>26.04.2016 BA/N-FKW-17.d.1, Fachdienstkaderweitbildu...</del>	<del>26.04.2016</del>	<del>-</del>	<del><input type="checkbox"/></del>		
<del>suivi/écarté</del>	<del>PBU-F (Fachdienstausbildung)</del>	<del>26.04.2016 PBU-F-16.d.1, Fachdienstausbildung Sonderstüt...</del>	<del>26.04.2016</del>	<del>-</del>	<del><input type="checkbox"/></del>		
suivi/réussi	PBU-F (Formation technique)	26.04.2016 PBU-F-16.d.1, Fachdienstausbildung Sonderstüt...	26.04.2016	-	<input type="checkbox"/>		

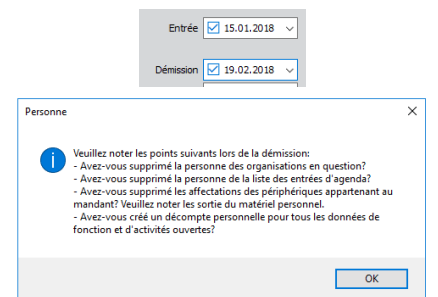
Les formations / cours des S.-P. A continuent d'être représentés en noir et seront mutés et complétés par les S.-P. A.

Les formations / cours des S.-P. B sont représentés en gris clair et ne peuvent bien entendu pas être traités.

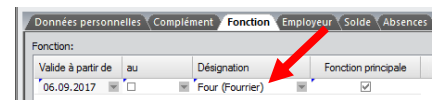
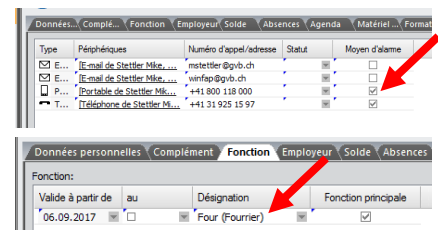
Du point de vue des S.-P. B, cette liste apparaît inversement.

### Description "Démission de m. d. s.- p."

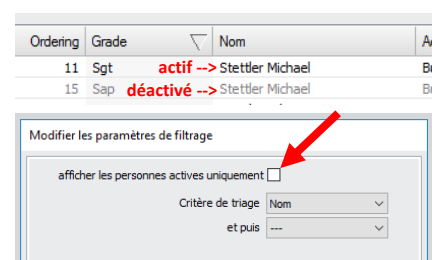
Même si le m. d. s.- p. est encore aussi bon, tout un chacun quitte un jour ou l'autre le service du feu actif pour prendre une retraite des sapeurs-pompiers bien méritée. Il est également possible qu'un m. d. s.- p. quitte la commune ou l'organisation de sapeurs-pompiers pour d'autres raisons. Il est important que la phrase de données du m. d. s.- p. ne soit pas simplement effacée, mais qu'elle soit seulement inactivée. Les données de contact subsistent ainsi et il est ultérieurement possible d'écrire à nouveau au m. d. s.-p.



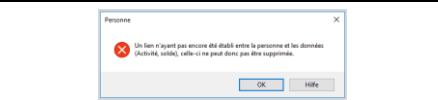
- Il est judicieux que seules des personnes habilitées (Four ou Cdt, p. ex.) puissent donner le statut inactif à des m. d. s.- p.
- Après avoir introduit la date de démission, l'indication apparaît automatiquement sur à quoi il faut encore prêter attention avec le statut "inactif". Notamment :
  - Retrait d'organisations (d'alarme) actives (section d'extinction 1, p. ex.)
  - Dissolution d'assignations pour appareils, notamment des appareils d'alarme
  - Inscription d'une date finale pour des fonctions (commandant, p. ex.) dans le Registre "Fonctions"
  - Prise en considération et clarification de ce qui devrait se passer avec des inscriptions concernant des cours imminents (transmissions aux prochains sapeurs-pompiers, inscription supplétive, ...)



- Des m. d. s.-p. inactifs seront représentés dans la fenêtre de recherche "gris clair" et si le filtre "afficher les personnes actives uniquement" est sélectionné, ils n'apparaissent plus du tout dans le champ de recherche. Mais le m. d. s.-p. demeure néanmoins à l'arrière-plan dans la banque de données.
- Des m. d. s.-p. qui sont transférés dans une autre organisation de sapeurs-pompiers peuvent être reportés administrativement dans le WinFAP. Le processus est décrit dans l' "AT 06 WinFAP – Export de membres des sapeurs-pompiers.



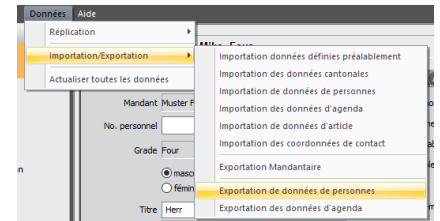
- L'effacement de m. d. s.-p. avec fonctions actives et / ou des inscriptions actives à des cours n'est pas possible et est documenté en conséquence par un message d'erreur.



### Description d' "Exportation de données personnelles"

Si un m. d. s.-p. change de corps de sapeurs-pompiers, ses données peuvent alors être transmises à la nouvelle organisation via "Exportation – Importation". Toutes les données sont en l'occurrence mémorisées dans un fichier \*.zip comprimé.

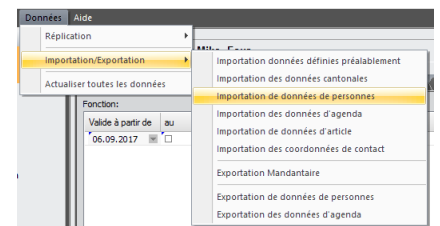
1. Log-in comme "Administrateur de WinFAP"
2. Menu "Données" --> "Importation / Exportation" --> "Exportation de données personnelles"
3. Sélection de la personne qu'il convient d'exporter. (Théoriquement, également plusieurs personnes peuvent être sélectionnées simultanément, mais cela n'est pas recommandable, sauf si des unités / sections entières sont migrées, lors d'une fusion de corps de sapeurs-pompiers, p. ex.)
4. Sélection du nom du fichier et de l'emplacement de mémoire
5. Le fichier peut maintenant être expédié par mail. Le fichier \*. zip est crypté et peut seulement être importé dans WinFAP.



### Description d' "Importation de données personnelles"

Si un m. d. s.-p. change de corps de sapeurs-pompiers, ses données peuvent alors être reprises par une autre organisation via "Exportation – Importation". (Fichier \*.zip crypté)

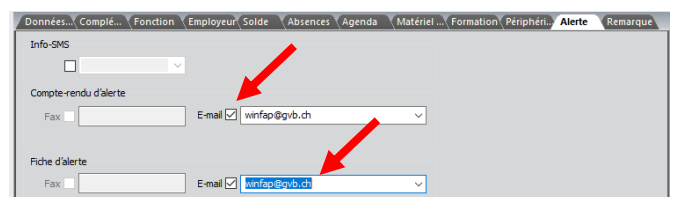
6. Log-in comme "Administrateur de WinFAP"
1. Menu "Données" --> "Importation / Exportation" --> "Importation de données personnelles"
2. Sélection du fichier \*.zip avec les données correspondantes --> "OK".
3. Après l'importation, les entrées dans le Registre "Appareils" doivent être vérifiées. Les attributions à l'organisation et à l'alarme doivent nouvellement être saisies / enregistrées en fonction du nouveau corps de sapeurs-pompiers.



### Suppression de problème "Envoi de documents d'alarme "

Il n'est pas spécialement entré en matière ici sur l'assignation dans des groupes d'alarme et le travail du responsable des mutations. Un Aide de travail correspondant paraîtra ultérieurement.

Il arrive de temps à autre que précisément des m. d. s.-p. ayant démissionné (ou des m. d. s.-p. qui ont changé d'organisation de sapeurs-pompiers) continuent de recevoir la fiche d'alerte ou le compte-rendu d'alerte de la Police cantonale, quand bien même leurs assignations dans les groupes d'alarme aient été effacées proprement.



Ceci est dû au fait que les interconnexions sont à la rigueur toujours actives, de même que les inscriptions dans le Registre "Alarme". Celles-ci doivent aussi être effacées manuellement en cas de retrait.

### Particularité

Lors de l'export de données personnelles, les indications de participations ou d'inscriptions à des manifestations **cantoniales** seront également reportées. D'éventuels cours communaux ou des formations internes des m. d. s.-p. doivent de nouveau être reportés après coup, manuellement.

L'incorporation d'un m. d. s.-p. de plusieurs diverses organisations de sapeurs-pompiers rend superflue l'inscription ultérieure de manifestations.

### Support de l'AIB

- Pour des demandes de support lors de l'application, Mike Stettler est volontiers à disposition aux heures de bureau.
- Mike Stettler – Inspectorat des sapeurs-pompiers de l'AIB – 031 925 15 97 – [winfap@gvb.ch](mailto:winfap@gvb.ch)